

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 7 Juillet 2016

Nombre de Conseillers : 33

En exercice : 33

Présents ou représentés : 31

Nombre de votants : 27

Numéro
2016/JUIL/65

Point de l'ordre du jour
4

OBJET
OCTROI DE SUBVENTIONS

RAPPORTEUR
M. JAECK

Rendu exécutoire compte-tenu de :
La transmission en Préfecture le : 12/07/2016
L'affichage en mairie le : 12/07/2016
La notification le : 12/07/2016

Le Maire
Christophe LUBAC

Le Jeudi 7 Juillet 2016, le conseil municipal de la commune de Ramonville Saint-Agne s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale et affichage du 1^{er} juillet 2016, sous la présidence de Monsieur Christophe LUBAC, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Pablo ARCE** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Membres présents :

M. Ch. LUBAC, Mme Cl. FAIVRE, M. P. ARCE, Mme Cl. GEORGELIN, M. G. ROZENKNOP, Mme M-P. DOSTE, M.J-B. CHEVALLIER, Mme P. MATON, M. A. CLEMENT, M. P-Y SCHANEN, M. S. ROSTAN, Mme M-P. GLEIZES, Mme M-A. SCANO, M. E. JAECK, M. J-. PALÉVODY, Mme C. CIERLAK-SINDOU, M. B. PASSERIEU, Mme V. BLANSTIER, M. M. CHARLIER, Mme A. POL, M. H. AREVALO, M. J-P. PERICAUD et Mme L. TACHOIRES.

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Mme V. LETARD a donné procuration à Mme P. MATON
Mlle D. NSIMBA LUMPUNI donné procuration à M. A. CLEMENT
M. A. CARRAL a donné procuration à Mme Cl. FAIVRE
Mme G. BAUX a donné procuration à Mme M-A. SCANO
Mme Cl. GRIET a donné procuration à M. G. ROZENKNOP
M. P. BROT a donné procuration à M. M. CHARLIER
M. Fr. ESCANDE a donné procuration à Mme A. POL
Mme Ch. ARRIGHI a donné procuration M. H. AREVALO

Membre absent

Mme M. CABAU et M. Fr. MERELLE.

Exposé des motifs

Monsieur JAECK propose au Conseil Municipal :

◆ **de reconduire la subvention aux associations suivantes qui en ont fait la demande :**

- Chœur de Ramonville.....500 €
- Les Artistes Ramonvillois.....800 €
- USR Yoseikan Budo.....520 €
- Vis a Vie.....500 €

◆ **de verser le solde aux associations suivantes qui en a fait la demande :**

- Arto.....38 000 €

- Ramonville Ciné (Fonctionnement).....10 000 €

Décision

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur JAECK et après en avoir délibéré,

- **VOTE** par **27 Voix POUR** et **4 ABSTENTIONS** (M. AREVALO, M. PERICAUD, Mme TACHOIRES et par procuration Mme ARRIGHI) les subventions suivantes :

- Chœur de Ramonville.....500 €
- Les Artistes Ramonvillois.....800 €
- USR Yoseikan Budo.....520 €
- Vis a Vie.....500 €
- Ramonville Ciné (Fonctionnement).....10 000 €

- **VOTE** par **23 Voix POUR** et **8 ABSTENTIONS** (M. AREVALO, M. PERICAUD, Mme TACHOIRES, M. CHARLIER, Mme POL et par procuration M. BROT, M. ESCANDE et Mme ARRIGHI) les subventions suivantes :

- Arto.....38 000 €

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures*

Le Maire
Christophe LUBAC